

Qui sommes-nous ?

Le National Labor Relations Board (Conseil national des relations de travail ou NLRB) est un organisme fédéral indépendant créé en 1935. Le NLRB est investi du pouvoir de préserver les droits des employés à s'organiser et à coopérer en vue d'améliorer leurs conditions de travail, de choisir d'avoir ou non un représentant dans le cadre des conventions collectives en vue de négocier avec l'employeur au nom des employés, ou de s'abstenir de le faire. Le NLRB intervient également afin de prévenir et corriger les pratiques de travail déloyales perpétrées par les employeurs et les syndicats du secteur privé. Le NLRB organise également des élections à bulletin secret concernant les délégations syndicales. Le NLRB est un organisme bipartite, dirigé, d'un côté par un conseil d'administration de cinq personnes et de l'autre, par un responsable juridique. Les membres du conseil d'administration et l'avocat général sont nommés par le Président des États-Unis avec l'accord du Sénat. Conformément au National Labor Relations Act (loi nationale sur les relations du travail ou NLRA) dans sa version modifiée, les responsabilités et les fonctions de l'organisme sont exercées par le National Labor Relations Board et son avocat, général lequel, outre l'autorité indépendante que lui confère son statut, exerce d'autres pouvoirs par délégation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de cinq membres et agit principalement à titre d'instance quasi-judiciaire dans le cadre de procédures administratives en statuant sur des litiges fondés sur des dossiers officiels. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le Président des États-Unis avec l'accord du Sénat pour un mandat de 5 ans, sachant que le mandat d'un membre expire chaque année.

La section des juges

Les juges administratifs du NLRB enregistrent, entendent, règlent et statuent sur des pratiques déloyales dans le domaine du droit du travail à l'échelon national, intervenant depuis leurs bureaux à Washington, New York, et San Francisco.

Le responsable juridique

Le responsable juridique, nommé par le Président des États-Unis pour un mandat de 4 ans, est indépendant du NLRB et chargé des enquêtes et des poursuites dans les affaires de pratiques de travail déloyales ainsi que de la supervision générale du traitement des dossiers des antennes locales du NLRB.

L'Inspecteur général

Pour vous informer davantage sur le bureau de l'Inspecteur général.

Notre histoire

Le National Labor Relations Board se félicite de son histoire passée à faire respecter le National Labor Relations Act. Depuis la Grande Dépression jusqu'à la deuxième guerre mondiale, en passant par la croissance économique et les défis qui s'en suivirent, le NLRB s'est efforcé de garantir aux travailleurs, et à leur discrétion, le droit de négociation collective.

Organigramme

Organigramme du NLRB

Intégrez l'équipe du NLRB

Acquisitions

Ces informations ont pour objet de venir en aide aux entreprises désireuses de vendre leurs produits et services au NLRB. La présente fiche d'information décrit les politiques et procédures d'approvisionnement généralement applicables aux achats effectués par le NLRB. Ce document explique en termes généraux le type d'articles achetés, leur provenance et qui en sont les acheteurs. Il contient aussi des renseignements s'adressant spécifiquement aux petites entreprises, aux entreprises défavorisées ou appartenant à d'anciens combattants invalides, ou encore à des femmes.